

43.800

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE THÈSES

Droit communautaire des affaires et prérogatives de puissance publique nationales

2002



Arnaud RACLET

Thèse pour le doctorat en droit de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
présentée et soutenue publiquement
le 21 septembre 2000

Préface de Hélène Gaudemet-Tallon

Prix de thèse de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

DA||LOZ

R.57.835

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	V
Table des abréviations	VII
Préface	XIII
Introduction générale	1

Partie I

Le droit communautaire des affaires, source de légitimité des prérogatives de puissance publique nationales

Titre I. Consécration de la fonction exécutive des prérogatives de puissance publique nationales en droit communautaire des affaires	25
Chapitre 1. Responsabilité de la puissance publique étatique dans la mise en œuvre du droit communautaire des affaires	29
Section 1. Principe de séparation des puissances publiques étatique et communautaire	30
§ 1. Étude du principe de séparation	30
A. Jurisprudence de la Cour de justice	31
B. Fondements du principe de séparation	34
1° Fondement historique	34
2° Fondement idéologique	36
§ 2. Application du principe de séparation	38
A. Consécration des principes d'autonomie institutionnelle et de neutralité	38
B. Absence de définition de l'État	40
Section 2. Principe d'administration indirecte par la puissance publique étatique	42
§ 1. Répartition des compétences	43
A. Compétence de la puissance publique étatique en matière d'exécution du droit communautaire des affaires	43
B. Obligation de coopération de la puissance publique étatique	51
§ 2. Exigence d'efficacité du droit communautaire des affaires	58
A. Principe d'efficacité du droit communautaire des affaires	59
B. Relativité des principes d'autonomie institutionnelle et de neutralité	64
Section 3. Responsabilité de la puissance publique étatique	68
§ 1. Responsabilité générale	69
A. Responsabilité devant les institutions communautaires et les autres États membres	69

B. Responsabilité devant ses propres ressortissants	72
§ 2. Responsabilité exclusive	74
A. Fondement d'une responsabilité exclusive	75
1° Fondement de la responsabilité étatique en droit international public	75
2° Fondement de la responsabilité étatique en droit communautaire	77
B. Conséquences d'une responsabilité exclusive	78
1° Représentation politique unique de l'État	78
2° Distinction terminologique	80
Chapitre 2. Des prérogatives de puissance publique nationales au service de l'efficacité du droit communautaire des affaires	83
Section 1. L'État membre conçu comme un ensemble d'autorités publiques	84
§ 1. Critères d'identification de la puissance publique nationale	85
A. Mutations dans l'organisation des systèmes étatiques	87
1° L'État monolithique, une organisation dépassée	88
2° L'État en réseau, une organisation modernisée	89
B. Modification des critères permettant d'appréhender l'État	97
§ 2. La notion d'autorité publique au cœur de la conception communautaire de l'État	100
A. Notion d'autorité publique	100
B. Notions synonymes	105
Section 2. L'État membre « à géométrie variable »	107
§ 1. État sujet	109
A. Règles de concurrence applicables aux États membres	110
1° Entreprises sous influence de l'État	110
2° Aides d'État	110
B. Règles de libre circulation	113
1° Taxes d'effet équivalent à des droits de douane	113
2° Mesures d'effet équivalent à des restrictions quantitatives	114
C. Procédures de passation des marchés publics	119
§ 2. État acteur	127
A. Expressions du principe de coopération loyale	128
1° Coopération étatique	128
2° Coopération judiciaire	130
B. Effet direct vertical des directives non transposées	131
Titre II. Communautarisation du régime des prérogatives de puissance publique nationales et conséquences en droit interne	143
Chapitre 1. Mise en place d'un régime communautaire des prérogatives de puissance publique nationales	145
Section 1. Encadrement des modalités d'exercice des prérogatives de puissance publique nationales	146
§ 1. Exécution normative	147
A. Principe d'équivalence de traitement	148

B. Principe d'adéquation	150
§ 2. Exécution coercitive	153
A. Principe d'équivalence de traitement	154
B. Principe d'adéquation	155
Section 2. Principe d'habilitation immédiate	159
§ 1. Reconnaissance du principe d'habilitation immédiate	160
§ 2. Enrichissement des prérogatives de puissance publique nationales	162
Chapitre 2. Réaffirmation des prérogatives de puissance publique nationales dans les droits administratifs nationaux	167
Section 1. Consécration d'une définition stricte et objective du droit administratif national	169
§ 1. Définition stricte du droit administratif	169
§ 2. Définition objective du droit administratif	173
Section 2. Convergence des droits administratifs nationaux	181
§ 1. Prérogatives de puissance publique en droit administratif français	183
§ 2. Prérogatives de puissance publique en droit administratif allemand	198
§ 3. Prérogatives de puissance publique en droit administratif anglais	208

Partie II

Le droit communautaire des affaires, limite au domaine d'exercice des prérogatives de puissance publique nationales

Titre I. La notion fonctionnelle d'entreprise, limite au domaine d'exercice des prérogatives de puissance publique nationales	231
Chapitre 1. La notion fonctionnelle d'entreprise, critère d'application du droit communautaire de la concurrence	235
Section 1. Soumission des activités économiques au droit communautaire de la concurrence : l'exclusion des prérogatives de puissance publique nationales des activités économiques	238
§ 1. Activité économique, critère d'une qualification fonctionnelle de l'entreprise	238
§ 2. Activité économique, offre de biens ou de services sur un marché	243
A. Offre de biens ou de services	245
B. Recours au marché	249
Section 2. Exclusion des activités non économiques du droit communautaire de la concurrence : le cantonnement des prérogatives de puissance publique nationales aux interventions politiques	252
§ 1. Activités de régulation publique de l'État-puissance publique	256
A. Activité normative de la puissance publique	257
1° Activité normative des autorités publiques	258

2° Activité normative des personnes privées	263
B. Activité de police de la puissance publique	269
§ 2. Activités de solidarité nationale de l'État-puissance publique	274
A. Reconnaissance du principe de solidarité nationale	279
B. Limites du principe de solidarité nationale	281
Chapitre 2. La notion fonctionnelle d'entreprise, critère de répartition des compétences au sein de la Communauté européenne	293
Section 1. Répartition fonctionnelle des compétences entre les institutions communautaires et les États membres	294
§ 1. Principe de stricte séparation des compétences communautaires et étatiques	297
A. Compétences communautaires	298
B. Compétences étatiques	302
§ 2. Principes de dissociation et de non-cumul des activités étatiques et économiques	310
A. Principe de dissociation des activités étatiques et économiques	312
B. Principe de non-cumul des activités étatiques et économiques	318
Section 2. Principe de coopération entre l'entreprise et l'État : la place des prérogatives de puissance publique nationales au sein des services d'intérêt général	324
§ 1. Les obligations de service public nationales, éléments essentiels de qualification des services d'intérêt général	330
A. Qualification des services d'intérêt général	330
B. Les obligations de service public nationales au sein des services d'intérêt général	336
§ 2. Les prérogatives de puissance publique nationales, éléments accessoires de l'exécution des services d'intérêt général	346
A. Les prérogatives de puissance publique nationales au sein des services d'intérêt général	346
B. Modalités d'exécution des services d'intérêt général	351
Titre II. Le contrôle de proportionnalité en droit communautaire des affaires, limite au domaine d'exercice des prérogatives de puissance publique nationales	361
Chapitre 1. Principe du contrôle communautaire de proportionnalité de l'exercice des prérogatives de puissance publique nationales	365
Section 1. Principe communautaire de proportionnalité appliqué aux États membres	365
§ 1. Consécration du principe de proportionnalité en droit communautaire	366
§ 2. Source du principe de proportionnalité appliqué aux États membres	369
Section 2. Dissociation de l'existence et de l'exercice des prérogatives de puissance publique nationales	373
§ 1. Principe de dissociation	373
A. Le précédent des droits de propriété intellectuelle	373
B. L'application aux prérogatives de puissance publique nationales	377

§ 2. Application du principe de dissociation	378
A. Pouvoir de décision unilatérale	378
B. Pouvoir de décision unilatérale en matière d'aides publiques	386
Chapitre 2. Modalités du contrôle communautaire de proportionnalité de l'exercice des prérogatives de puissance publique nationales	391
Section 1. Adéquation de l'exercice des prérogatives de puissance publique nationales à un but d'intérêt général	397
§ 1. Identification du but d'intérêt général national	398
§ 2. Contrôle du but d'intérêt général	410
Section 2. Nécessité de l'exercice des prérogatives de puissance publique nationales	416
§ 1. Rigueur du test de nécessité	416
§ 2. Limites du test de nécessité	423
Section 3. Stricte proportionnalité de l'exercice des prérogatives de puissance publique nationales	428
§ 1. Balance d'intérêts	428
§ 2. Critère d'efficacité	440
Conclusion générale	449
Bibliographie	457
Index alphabétique	547